



COMMUNE D'ARBUSIGNY

**ANNEXES SANITAIRES
PLAN LOCAL D'URBANISME**

NOTICE EXPLICATIVE

ASSAINISSEMENT

Version définitive - Juin 2018



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

160 Grande Rue 7930 REIGNIER-ESERY

Tél : 04.50.95.71.63

-

Site Internet : www.s-rb.fr

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Contexte

STEP

La commune d'Arbusigny fait partie du **Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)**. La compétence assainissement collectif a été confiée au SRB en 1995 et la compétence assainissement non collectif en 1997.

La compétence eaux pluviales est distincte de la compétence assainissement. Elle est exercée par la commune.

Réseaux

A.N.C.

En 2017, 32 878 habitants étaient desservis par le service public d'assainissement collectif sur le territoire du SRB.

Zonage

Pour la commune d'Arbusigny, en 2017, on recensait 1124 habitants dont 645 raccordés à l'assainissement collectif, et 479 dont les eaux usées étaient traitées grâce à un système d'assainissement individuel.

Travaux

Les réseaux de la commune d'Arbusigny sont de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie, etc.) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Conclusion

Atlas

Contexte

STEP

Réseaux

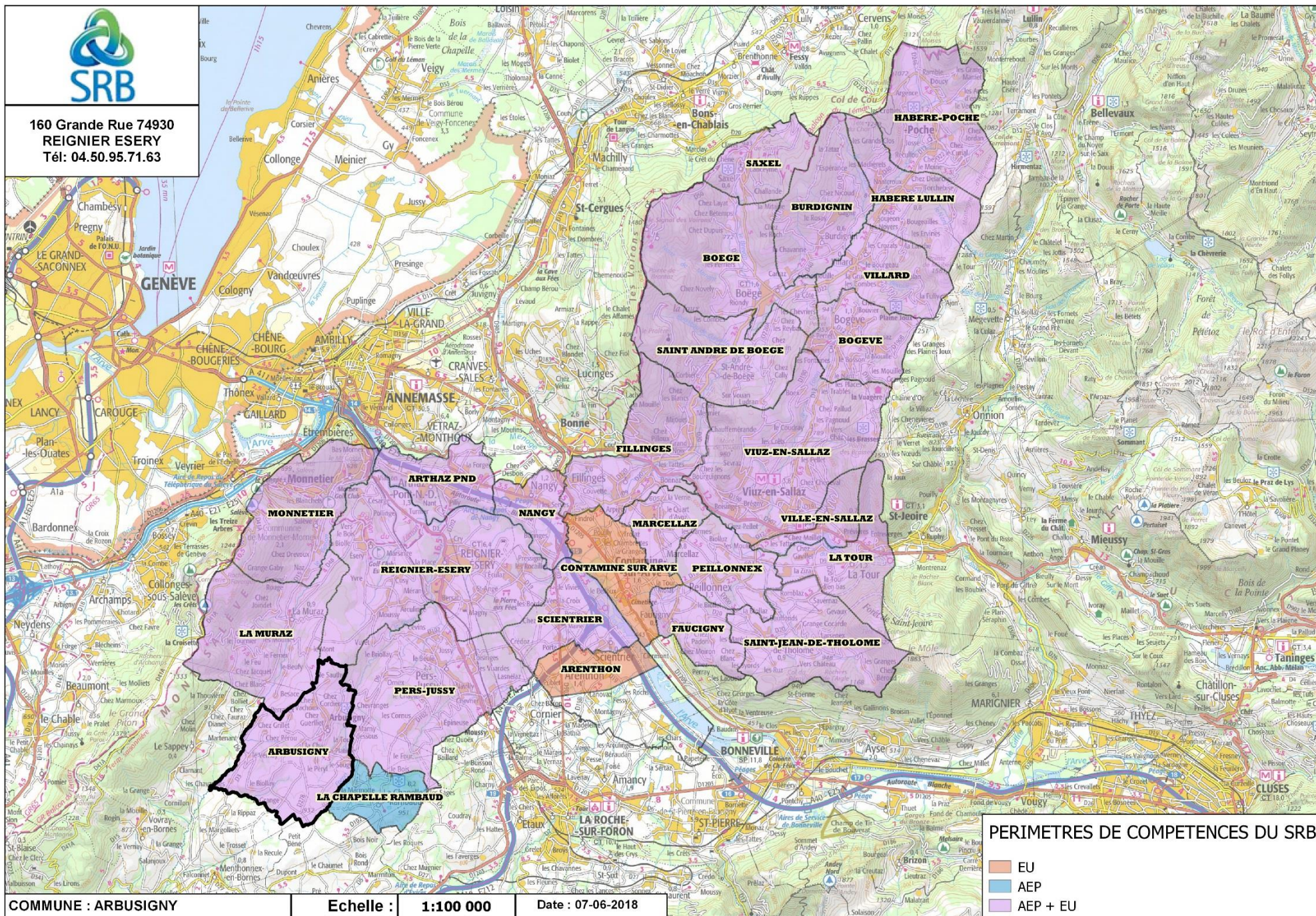
A.N.C.

Zonage

Travaux

Conclusion

Atlas



Contexte

Présentation du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Le SRB est une collectivité publique. Il a été créé en 2013 suite à la fusion du Syndicat des Rocailles (compétent en eau potable sur 10 communes) et le Syndicat de Bellecombe (compétent en rivières et assainissement collectif et non collectif sur 14 communes autour de Reignier-Esery).

STEP

Le périmètre du SRB a ensuite connu plusieurs extensions. Les plus récentes pour la compétence assainissement sont :

- En 2014, les communes de l'ancien Syndicat du Thy (compétent en assainissement sur 5 communes autour de Viuz-en-Sallaz) ;
- En 2016, la commune de Bogève ;
- En 2018, la communauté de communes de la Vallée Verte a intégré le SRB pour la totalité de son périmètre, soit 7 nouvelles communes en plus de Bogève, pour l'eau et l'assainissement ;
- En 2018, la communauté de communes Arve et Salève s'est substituée à ses communes membres au sein du SRB.

Réseaux

A.N.C.

Par arrêté du 14 février 2018, la composition du SRB est donc la suivante :

- Les communautés de communes : de Faucigny-Glières, du Pays Rochois, de la Vallée Verte, Arve et Salève
- Les communes de : La Chapelle Rambaud, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Saint Jean de Tholome, La Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.

Zonage

Le SRB est compétent sur un territoire de 26 communes pour la compétence assainissement.

Travaux

Son réseau d'assainissement comprend 391 kilomètres exploités en régie.

Le SRB a par ailleurs mis en place les missions d'assainissement non collectif depuis 1997.

On recense 2578 installations individuelles sur son territoire.

Conclusion

Atlas

Organisation des services

Le SRB est structuré en services. Le service assainissement est composé de plusieurs équipes dont une est située à Scientrier, dont dépend la commune d'Arbusigny. Des astreintes permettent aux usagers de contacter un agent à tout moment pour des pollutions ou incidents.

Règlement de service

C'est un document applicable sur l'ensemble du territoire du Syndicat adopté par délibération n° 13/72 en date du 29 mai 2013 et mis à jour par délibération du 28 mars 2018. Il définit les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que les installations d'assainissement non collectif. Il est disponible pour consultation au siège du SRB et sur le site Internet.

STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE SCIENTRIER

Contexte

Il n'y a pas de station d'épuration dédiée à la commune d'Arbusigny. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration intercommunale de Scientrier gérée par le SRB. Elle est actuellement dimensionnée pour 32 000 équivalents-habitants.

STEP

Réseaux

La station d'épuration se trouve sur la commune de Scientrier, au lieu dit « les Viviers » et les effluents traités sont rejetés dans l'Arve à proximité. Les conditions d'exploitation de cette station et les normes de rejet sont fixées précisément par l'arrêté préfectoral N° DDT-2016-0582 du 5 avril 2016. Chaque année, un rapport annuel d'autosurveillance est réalisé.

A.N.C.

Le système de traitement de la station de Scientrier est composé de :

Zonage

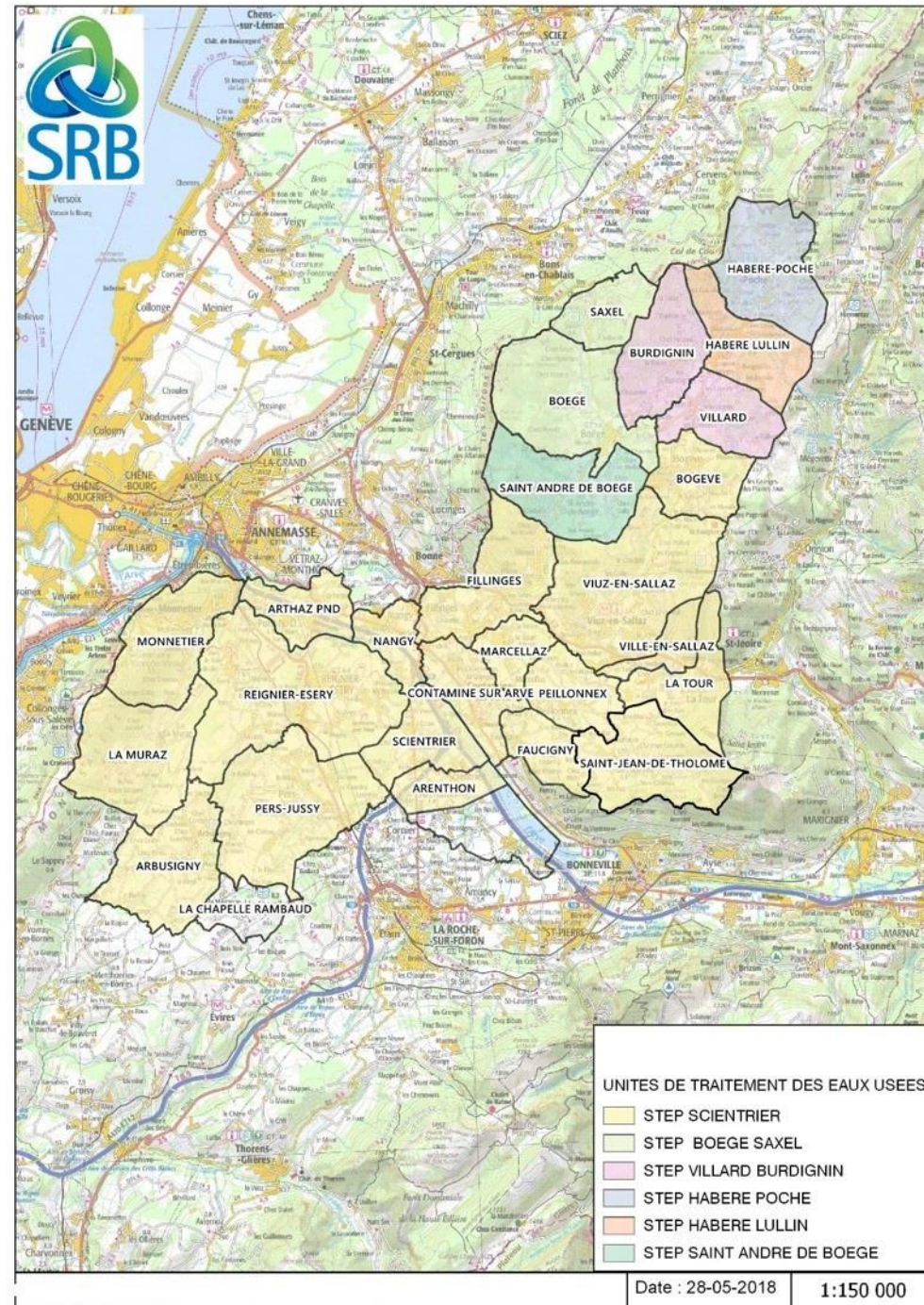
- **Un pré-traitement** (1 dégrilleur, 1 déshuileur dessableur) dimensionné pour un débit de 600 m³/h par temps de pluie ;
- **Un bassin d'orage** permettant de stocker les eaux excédant le débit de 500 m³/h ;
- **Un traitement biologique** de type « boues activées », composé de 3 filières (bassins d'aération par brosses et clarificateur raclé) dont les capacités sont 1280 m³, 2720 m³, et 4000 m³ ;
- **Un traitement des boues** issues du traitement biologique sont déshydratées par un filtre-pressé puis séchées dans 2 serres solaires.

Travaux

Conclusion

Atlas

Les boues produites sont valorisées en agriculture conformément à un plan d'épandage autorisé. Les graisses et les matières de vidange sont traitées dans un bioréacteur « Carbofil ».



STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE SCIENTRIER

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

Travaux

Conclusion

Atlas



La station fait partie du Site Pilote de Bellecombe, site d'expérimentation sur le Centre Hospitalier Alpes Léman, la STEP et l'Arve. Il fédère différents acteurs (collectivités, gestionnaires, laboratoire de recherche, etc.) depuis 2011.

Ce dispositif a notamment pour objectif de réaliser l'étude de la caractérisation, de la traitabilité et des impacts des effluents hospitaliers en station d'épuration urbaine.

Il est structuré autour d'un observatoire, d'actions de recherche et d'une cellule animation.

Informations complémentaires

Le volume total d'eaux usées traité à la station en 2017 représente 2 177 818 m³.

En moyenne les rendements atteints sont de 97% pour les matières en suspension, de 99% pour la DBO (demande biologique en oxygène), et 97% pour la DCO (demande chimique en oxygène).

Des travaux de mise en séparatif du réseau ont permis d'éliminer des eaux parasites.

Le dimensionnement de la STEP de Bellecombe a été basé sur des perspectives d'évolution envisagées dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Arve et Salève et le SCOT des 3 Vallées. L'intégration de nouvelles communes s'est accompagnée d'études permettant de prévoir des travaux d'extension. La capacité de la STEP attendra ainsi 75 000 équivalents-habitants à l'horizon 2021.

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

Travaux

Conclusion

Atlas

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LES RESEAUX

Actuellement pour la commune d'Arbusigny, le réseau d'eaux usées est de type séparatif. Un collecteur gravitaire de 9,5 km dessert 44 % des habitations raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement et 57 % des habitants.

On recense également :

- 2 stations d'épuration de type « fosse toute eaux – filtre à sable »

pour les hameaux du Biollay et des Chavannes

- 1 station d'épuration de type « filtre immergé aéré »

pour les hameaux du Pré Courbe et du Crivoland (située Chez le Magnin)

2 postes de refoulement sont situés sur la commune, aux lieux-dits « Le Souget » et « Le Crivoland ».

Le réseau existant est globalement en bon état.

La fruitière des Bornes est le seul établissement sur le territoire communal pouvant déverser des effluents non domestiques dans le réseau.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contexte

L'assainissement non collectif désigne tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. Chaque habitation doit traiter ses eaux usées domestiques selon des techniques conformes à la réglementation dont la conception et la mise en œuvre sont normalisées.

STEP

Le prétraitement est réalisé à l'aide d'une fosse septique toutes eaux collectant l'intégralité des eaux usées de l'habitation. Le traitement dépend étroitement des caractéristiques des sols, plusieurs dispositifs sont envisageables en fonction de la nature des sols : les tranchées d'épandage, le filtre à sable, le terre d'infiltration, un dispositif agréé compact, etc.

Réseaux

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précise que les eaux usées sont évacuées par le sol en place si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h. Dans le cas où le sol en place ne respecte pas ce critère, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur. L'autorisation de rejet revient donc au propriétaire ou gestionnaire du milieu récepteur qui fixe les conditions pour accepter le rejet.

A.N.C.

Depuis 2014, le service d'assainissement du SRB a actualisé les diagnostics et les installations ont été classées à partir des critères de la grille officielle issue des arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012. En 2018, la situation sur la commune d'Arbusigny est la suivante :

Zonage

- Nombre d'installations en Assainissement Non Collectif recensées : 257
- Nombre d'installations existantes visitées : 247

Travaux

- Nombre d'installations non conformes strictes : 106, soit 41 % avec un impact sanitaire et/ou environnemental

Conclusion

*Le SRB a lancé depuis 2001 des **programmes de réhabilitation**, en lien avec les subventions de l'Agence de l'eau, arrêtées en 2018. Dans ce contexte, le SRB a choisi de réviser ses propres **aides** :*

- ✓ *une aide de 1 500 € pour les particuliers mettant en place un dispositif d'assainissement non collectif conformément à une convention bipartite avec le Syndicat, sans lui confier l'entretien ;*
- ✓ *une aide de 1 500 € + 2 500 € lorsque le particulier s'engage avec le SRB dans le cadre d'une convention d'aide avec entretien.*

Atlas

40 propriétaires ont déjà été aidés, et 7 autres ont un projet en cours, sur les hameaux de chez Perravex, Vernay dessus, chez Boget, le Fresnay, le Magnin, le Sauthy, chez Vachoux.

LE ZONAGE (ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF)

Contexte

Le zonage d'assainissement délimite (article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

STEP

1° Les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elle le décide, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Réseaux

Le rapport définissant les différentes zones d'assainissement est élaboré en fonction d'un ensemble de paramètres, et notamment :

A.N.C.

- l'analyse du milieu naturel récepteur (la géologie, l'hydrogéologie, l'étude des sols) ;
- l'analyse des contraintes de l'habitat, des projets urbanistiques et des réseaux existants ;
- l'analyse des différents scénarios d'assainissement qui aborde les problèmes d'entretien ainsi que les aspects techniques et financiers.

Zonage

Ce document permet de prendre en compte les problèmes posés par l'assainissement des eaux usées dans le zonage des documents d'urbanisme et ainsi de rationaliser le développement communal.

Travaux

Un zonage de l'assainissement collectif et non collectif à l'échelle du SRB est en cours de révision.

Conclusion

Les principales dispositions du zonage d'assainissement présentées dans l'atlas ci-après sont issues de la carte d'aptitude des sols réalisée en 1997 par le bureau d'Etude GéoArve pour le Syndicat de Bellecombe.

Atlas

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

Travaux

Conclusion

Atlas

PROGRAMME DE TRAVAUX

- Le SRB a réalisé des travaux sur les réseaux en 2014 et 2015. D'abord par la reprise du collecteur à Marny suite à un glissement de terrain (225 ml, PEHD, diamètre 200), puis la réalisation du collecteur du Biolay (245 ml, Grès, diamètre 200).
- Plusieurs projets sont prévus ou en cours d'étude sur la commune :
 - Dévoisement du réseau pour le groupe scolaire (2018)
 - Installation d'une station d'épuration au Vernay (projet établi – court terme)
 - Extension du réseau aux hameaux de Sauthy et Chez Vachoux (étude – long terme)
 - Extension du réseau au hameau de Lachat (étude – long terme)
- Par ailleurs, pour mémoire, la station de Scientrier fera l'objet de travaux permettant de porter sa capacité à 75 000 équivalents-habitants à l'horizon 2021, en considérant les besoins estimés pour 2040.

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

Travaux

Conclusion

Atlas

CONCLUSION

Le taux de raccordement au service d'assainissement collectif est aujourd'hui de 57 %.

Compte tenu de cet état des lieux, le Syndicat a décidé de :

- zoner en assainissement collectif le territoire de la commune selon le plan joint,
- zoner en assainissement non collectif le reste du territoire de la commune.

Le **zonage** sera soumis à enquête publique à l'échelle du périmètre du Syndicat.

A la vue de ces éléments, le système de gestion de l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'évolution urbaine envisagée par la commune. Aux titres des enjeux sanitaires, le bilan suivant peut être dressé :

- ✓ Du point de vue de la capacité de la STEP de Scientrier, l'évolution de population prévue au PLU est **compatible** avec les évolutions de population envisagées lors de l'étude de dimensionnement de l'extension de la STEP à l'horizon 2040 ;
- ✓ Du point de vue de la capacité du réseau de collecte, le réseau récent est **correctement dimensionné** pour intégrer ces évolutions démographiques ;
- ✓ L'installation d'une petite station d'épuration et les extensions de réseaux à plus long terme permettra d'augmenter le **taux de desserte** des abonnés du service ;
- ✓ Du point de vue de l'assainissement non collectif, le contrôle des installations existantes est assuré par le service du SRB accompagné par des **programmes de réhabilitations** visant à augmenter le taux de conformité.

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

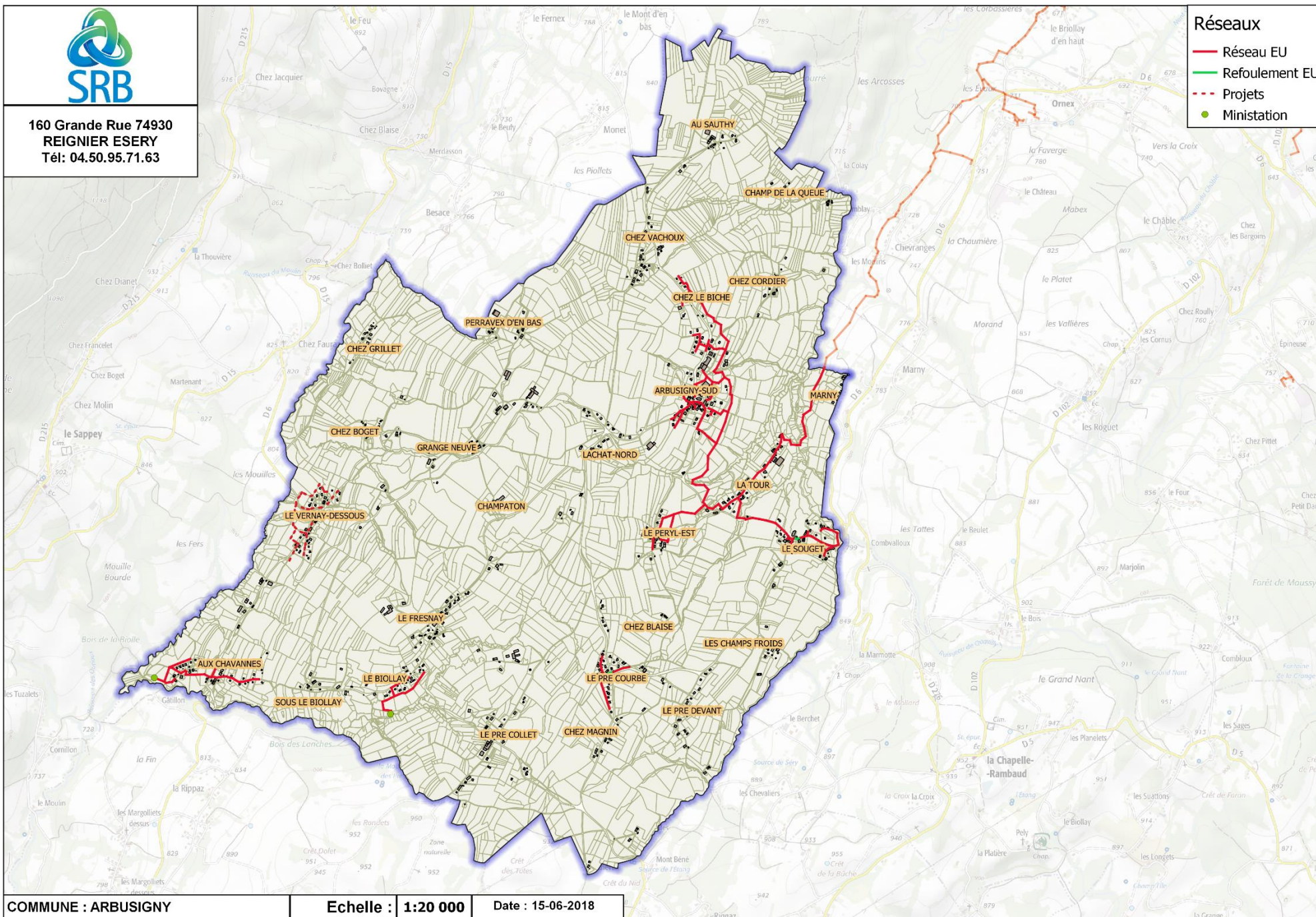
Travaux

Conclusion

Atlas



160 Grande Rue 74930
REIGNIER ESERY
Tél: 04.50.95.71.63



COMMUNE : ARBUSIGNY

Echelle : 1:20 000

Date : 15-06-2018

Contexte

STEP

Réseaux

A.N.C.

Zonage

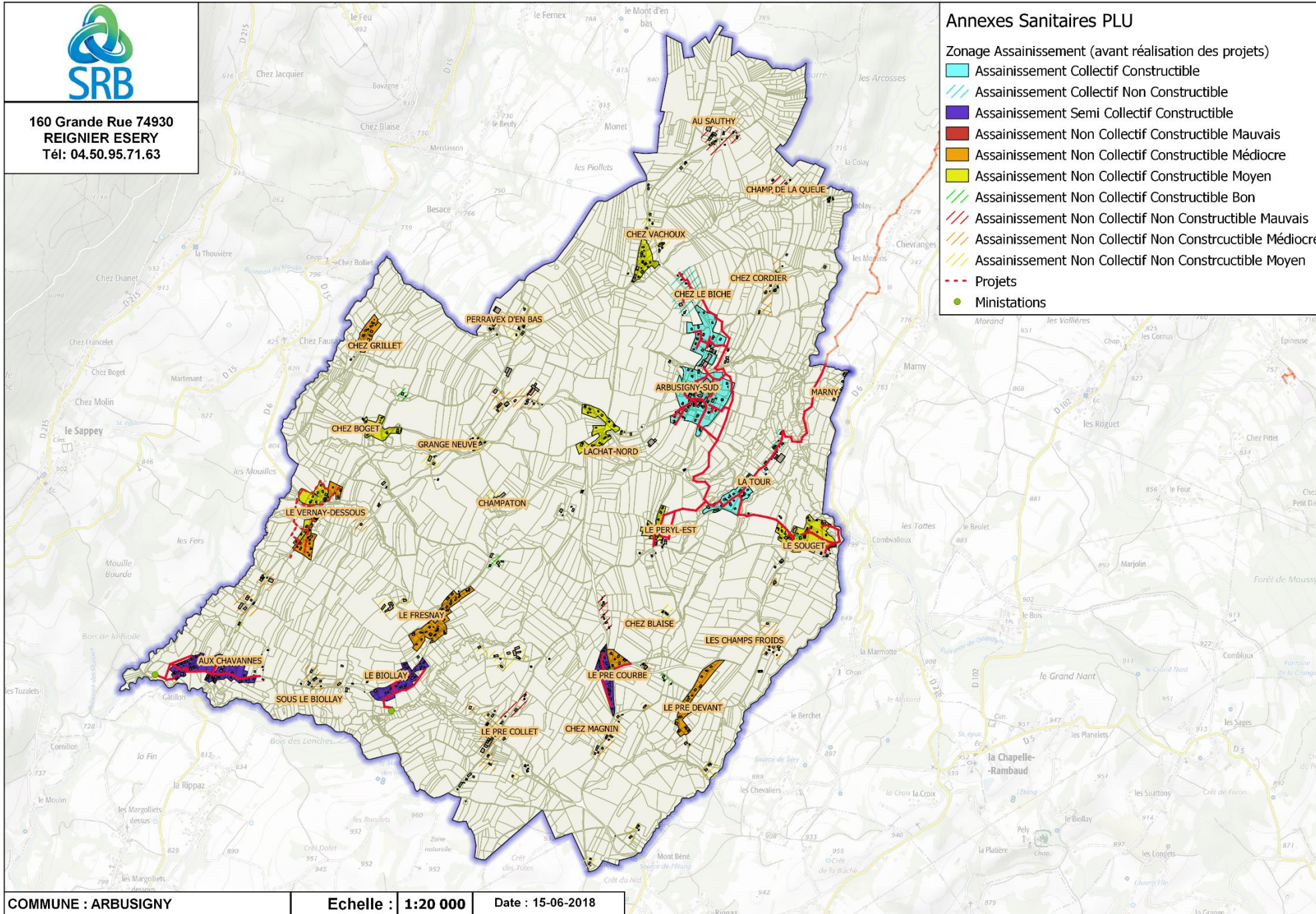
Travaux

Conclusion

Atlas



160 Grande Rue 74930
REIGNIER ESERY
Tél: 04.50.95.71.63



COMMUNE : ARBUSIGNY	Echelle : 1:20 000	Date : 15-06-2018
---------------------	--------------------	-------------------

COMMUNE D'ARBUSIGNY – ANNEXES SANITAIRES – PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE EXPLICATIVE – ASSAINISSEMENT – Juin 2018 (version définitive) – SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE